

# **Conférence débat - Projet de parc éolien dans la forêt du Barrès**

## **Quelles retombées économiques et sociales pour la collectivité ?**

**2 décembre 2015**

70 participants

Animateurs : Polénernergie

### **Introduction par Anne Sophie Hennion de Polénernergie**

Diaporama en pièce jointe

### **Intervention de Maurice Weiss, maire de Saint Agrève**

parc éolien de la Citadelle

#### **Quelques chiffres**

- 6 éoliennes de 2 000 kW chacune
- Production de 28 millions de kWh par an soit l'équivalent de la consommation électrique (spécifique) de 10.000 foyers
- Hauteur du mât : 85 m, longueur des pâles : 35 m
- Raccordement à EDF en souterrain via 12 km de câble souterrain
- Début en 2000, construction en 2007

#### **Co-visibilité**

- Les éoliennes se voient de très loin, elles sont bien acceptées par la population. Le site a été choisi en priorité afin qu'il n'y ait pas de « barrière visible » par rapport au massif du Mézenc.
- Un des rares parcs situés en forêt.

#### **Concertation**

- Un travail préliminaire a été fait avec la communauté de communes, il n'y a pas eu de financement participatif.
- Le projet a été travaillé avec le Parc Naturel des Monts d'Ardèche. Il n'y a pas eu d'opposition style banderoles ou inscriptions.
- La communauté de communes a lancé une consultation, a obtenu 30 réponses, le marché a été obtenu par Boralex
- 7 ans de travail, beaucoup de concertation, 45 réunions avec le public

#### **Impacts et retombées économiques**

- **Bruit et santé :**
  - L'impact du bruit est limité, 1 habitation est à 500/600m.
  - Un certain nombre de citoyens se plaignaient du bruit, la société a fait un certain nombre d'isolation thermique sur les habitations concernées.

- Personne ne s'est plaint de l'impact des infrasons.
- **Touristiques**
  - Parcours de découverte qui ramène du monde. Les gens restent une nuit en gîte et/ou vont au restaurant
  - Pas d'impact sur le nombre de permis de construire.
- **Retombées économiques**
  - les retombées représentent 75000€ pour 7 éoliennes
  - Mécénat de 10.000€ à 15.000€ pour les associations locales.
  - Des entreprises locales ont participé au chantier sur les besoins en béton
  - 12Km de réseau pour ERDF (raccord, génie civil)
  - Démarche de territoire à énergie positive, la réalisation du parc nous donne un avantage pour les objectifs à atteindre.

## Questions / réponses

- Combien le projet rapporte à la société Boralex ?
  - Je ne sais pas
- Après 8 ans d'existence, les éoliennes appartiennent à qui ?
  - A Boralex
- Pourquoi pas une seule éolienne ?
  - 4M d'€ pour le raccordement : trop cher pour une seule éolienne.
- Quel est le retour d'expérience des habitants ?
  - Réunions régulières, les éoliennes ne préoccupent pas, elles sont à 7 km du village
  - Le premier hameau est à 700/800m. Certains entendent les éoliennes
- A Saint Vincent de Barrès, on les entendra ?
  - Ça le bruit, il ne faut pas dire qu'on ne les entend pas !
- Si en tant que maire, on vous avait dit : on vous met des éoliennes à 700m du village, qu'aurait dit la population ?
  - J'aurais dit non
- La situation est différente de notre commune, chez nous le site est imposé.
- Apport d'un participant sur le bilan de Boralex : Monsieur Weiss ne souhaite pas répondre sur le déficit de cette société, n'ayant pas été invité pour cela
- Avec notre communauté de communes, peut-il y avoir des conventions de réversion ?
  - Paul Savatier : rien n'est ficelé, la communauté de communes va évoluer et on ne sait pas ce qui sera voté.
  - Chaque implantation industrielle apporte une ressource supplémentaire pour la communauté de communes (260.00 à 300.000€ pour les éoliennes). D'où des possibilités de financements supplémentaires.
  - La commune de St Agrève ne perçoit rien de la communauté de communes car en TPU (taxe professionnelle unique)
- Félicitations pour la concertation engagée par la municipalité de St Agrève. Cependant le démantèlement pose souci si la société fait faillite, les propriétaires devront alors démanteler.

- Les conditions de démantèlement ont évolué, provision obligatoire à la caisse des dépôts et consignations.
- Avez-vous étudié un autre choix que les éoliennes, les panneaux photovoltaïques ?
  - Non nous n'avions pas alors d'autres choix, en 2000 nous étions moins avancés. Le photovoltaïque crée une concurrence avec l'agriculture (sauf sur les toits des bâtiments).

## Intervention de Marc Champel, maire de Saint Etienne de Lugdars

### parc éolien de Champ Longe

- Je ne voudrais pas que l'on considère que l'on fait de l'éolien juste pour faire de l'argent. Le maire raconte son histoire personnelle et sa sensibilité au sujet de l'énergie renouvelable. En tant qu'élus, la situation est difficile. Comment fait-on pour développer une petite commune éloignée de tout ? Il fallait trouver des moyens pour financer la rénovation de l'école et l'aménagement du village. L'argent est nécessaire pour faire vivre un territoire.
- Le projet a commencé en 1994 pour une mise en service en 2005, 2 référendums ont eu lieu (1er = 100% pour, 2ème = 99% pour). La commune est propriétaire du terrain (loyers : 13 x 5.000€ par an). Les problèmes étaient la distance (première maison à 700 m) et le relief. Le bruit est la nuisance la plus importante. Aujourd'hui les normes ont changé. Nous avons également fait de la géothermie, un réseau de chaleur au bois déchiqueté. La crise on la vit plus qu'ailleurs avec la diminution des permis de construire qui ne sont pas le fait des éoliennes.
- Chez nous les retombées sont de l'ordre de 70000€ pour la communauté de communes. La communauté de communes a financé une crèche. On a pu faire 3 recrutements (développement, comptabilité et enfance).
- Le moulin de Masméjean ou « maison des énergies renouvelables » a également été financé en partie par les recettes de la vente d'électricité. Il est dédié à l'accueil de des touristes, des classes,...

### Questions / réponses

- Votre communauté de communes avait besoin d'avoir des éoliennes, l'intérêt était financier, chez nous c'est différent.
- La société Boralex gère ?
  - Si elle fait faillite, tant mieux, je prendrais les éoliennes à mon compte.
- Qui assure l'entretien ?
  - La société Général Electric qui emploie 9 personnes qui ne sont pas sur mon secteur
- En été un véhicule faisant de la maintenance était immatriculé en Allemagne ?
  - Oui la société est allemande mais les employés sont bien de chez nous.
- Vous avez attaqué en justice le Plagnol ?

- Il y avait promesse de bail en 2007, maintenant la municipalité refuse l'implantation. Le retard fait perdre 30.000€ par an
- A Paul Savatier : ferez vous un référendum ?
  - Je veillerai à ce que les gens discutent, ensuite nous prendrons les mesures qu'il faut.
  - L'avis de la commune est consultatif.

## **Investissement participatif, diaporama présenté par Joseph Bourez de Polénergie**

voir diaporama

### **Débat**

- Y a-t-il une possibilité que le projet puisse être abandonné ? Le calendrier inquiète (prochaines réunions en janvier et pose du projet fin janvier : sentiment d'accélération)
  - EDF.EN pense déposer son projet en janvier, même incomplet. Les pièces nous seront alors accessibles. On pourra avoir des avis.
  - Si au bout du processus (après l'enquête publique) apparaissaient des failles sérieuses le préfet et le commissaire enquêteur auraient du mal à accepter le dossier. A condition que les arguments soient fiables.
- Quel est l'objectif de travailler le projet ? en avoir moins ? On essaie de culpabiliser les écolos opposés au projet. L'éolien n'est pas obligatoirement de l'éolien industriel. Polénergie a changé de cap et se rend « complice » avec un débat orienté.
- Si les éoliennes font baisser la valeur locative des biens ça diminuera les recettes fiscales de la commune. Et donc quel sera le bilan économique ?
  - La baisse de valeur locative est difficile à évaluer. Il y a d'autres critères à prendre en compte pour les problèmes de ventes immobilières.
- Il n'y a pas que le volet économique, peut on faire un groupe de travail sur l'environnement ?
  - Oui, en espérant qu'il y aura autant de monde.
- Il y a une charte à respecter avec une politique de protection et de valorisation du patrimoine qui demande un engagement des collectivités locales.
  - Il y aura une analyse du projet pour l'impact réel.
  - Vouloir protéger un patrimoine, cela ne veut pas dire que l'on met tout sous cloche (Paul Savatier), mais sans accepter tout et n'importe quoi.
- La question de l'impact visuel n'est pas réglée, un très bon travail de photomontage a été fait par Michel Peyro à partir de ce qu'il pense (et pas du projet). Au départ on nous a dit que Cruas n'allait pas être impacté, or il devrait l'être.
- Si Saint Vincent abandonne le projet, est ce que Cruas l'abandonnera ?
  - Nous nous sommes mis d'accord sur le fait que Cruas ne signerait pas le bail emphytéotique avant que l'on se soit mis d'accord.

- Mais Saint Vincent ne peut pas bloquer Cruas qui est propriétaire du terrain.
- Le préfet a fait faire une étude d'impact, on va s'agiter pour rien.
  - Impossible que la DDT fasse des études d'impact elle même
  - Si ce document existe, je l'obtiendrai (Paul Savatier )

Conclusion par Paul Savatier

Présentation du projet par EDF EN le mardi 15 décembre de 10h à 12h et de 14h à 20h.